

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2015

DEBUT DE SEANCE : 20 heures

Présents : MM Colette Dauzet, Maryline Delmas, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Patricia Masson, Anthony Mercier, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Absent : Guy Chevalier

Représentés : Christiane Chanut-Rigaudière par Anthony Mercier, Elise Ducher par Maryline Delmas

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

Lecture et approbation à l'unanimité des procès-verbaux de séances des 12 et 25 juin 2015

Objet: Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

Madame le Maire donne connaissance du projet de dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau du système d'assainissement communal reçu le 16 octobre.

Il relate les travaux nécessaires à la réhabilitation du système d'assainissement dont la réalisation est à prévoir pour la phase 1 :

Sur le réseau :

- réfection de la canalisation reliant la laiterie à la station d'épuration
- recanalisation de la source du cimetière pour sortir les eaux parasites du réseau de collecte

Sur la station d'épuration :

- mise en place d'un dégrilleur automatique
- reconstruction de la fosse de réception et du poste de relevage
- construction d'un canal de comptage
- construction d'un filtre planté de roseaux en aval de l'installation actuelle.

Madame le Maire précise que l'acquisition d'environ 800 m² de terrain serait nécessaire pour l'implantation de la construction d'un filtre planté de roseaux.

En investissement, les travaux nécessaires à la réhabilitation du système d'assainissement et à son bon fonctionnement ont été estimés à 286 000 € dont 114 400 € seraient à la charge de la commune soit 5 720 €/an sur 20 ans.

En fonctionnement, les frais supplémentaires seraient d'environ 1 500 €/an.

Pour la coopérative, cela représente un coût annuel maximal de 33 189 €. Avec une augmentation du coût de l'assainissement de 0,28 €/m³, pour les mêmes volumes consommés et rejetés, cela représente un coût annuel de

37 280 €, soit une augmentation de 12,3 %.

Pour les particuliers, la part du prix de l'eau dans le budget d'un ménage représente actuellement 2,6 % soit 0,9 point de plus que la moyenne nationale. Après les travaux de réhabilitation, cette part passera à 2,79 %.

Coût du traitement physico chimique :

En investissement :

- construction d'un nouveau silo à boues de 100 m³
- construction, raccordement et mise hors gel d'un local de stockage des réactifs

- installation des dispositifs de dosage du chlorure ferrique pour un montant estimé à 74 334 € dont 29 734 € à la charge de la commune soit 1 487 €/an sur 20 ans.

En fonctionnement, les deux postes principaux à prendre en compte dans les frais sont le coût réactif et le coût d'évaluation des boues produites.

- répartition du coût sur les consommateurs :

Le coût annuel du traitement au chlorure ferrique représente 13 484 €/an, investissement et fonctionnement compris.

Ramené au volume d'eau consommé, cela représente un surcoût de 0,52 €/m³

- répartition du coût pour la coopérative :

Pour les mêmes volumes consommés et rejetés, cela représente un coût annuel de 44 919 €, soit une augmentation de 35 %.

Les frais étant trop importants pour les particuliers et la coopérative, la commune ne mettra pas en place de traitement physico-chimique sur sa STEP.

Ce dossier qui a été adressé aux services compétents de la Préfecture a fait l'objet d'une présentation mais n'a pas été soumis au vote de l'assemblée.

Objet: Jour des réunions des conseils municipaux

La date d'un vendredi soir avait été demandée pour les réunions des conseils municipaux. Madame le Maire souligne la difficulté rencontrée pour maintenir ce jour et demande qu'il soit possible, ponctuellement, de changer celui-ci.

Après délibération, le conseil municipal par 4 voix contre, 1 abstention et 5 voix pour décide de pouvoir se réunir un autre jour.

Objet: Courrier de Monsieur Daniel Rouchy

Madame le Maire donne connaissance du courrier de Monsieur Daniel Rouchy. Celui-ci fait part de sa situation suite au raccordement au réseau d'assainissement puisqu'un seul compteur d'eau dessert la maison d'habitation et les bâtiments agricoles.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de lui proposer d'installer, à ses frais, un compteur divisionnaire qui permettrait de connaître la consommation de la maison.

Objet: Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP)

Madame le Maire expose au Conseil que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et de chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public soient accessibles.

Les gestionnaires d'établissements recevant du public qui ne sont pas accessibles au 1er janvier 2015 doivent s'engager à réaliser les aménagements nécessaires et à les financer dans un délai déterminé en élaborant un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Madame le Maire rappelle qu'une étude avait été diligentée en 2010 par la Communauté de Communes du Pays de Salers qui a servi de base à cet agenda.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les bâtiments communaux recevant du public ;
- autorise Madame le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Objet: Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
2318 - 105	Autres immo. corporelles en cours Voirie 2015	1310.00		
2318 - 100	Autres immo. corporelles en cours Travaux Bâtiments	-1310.00		
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Acquisition de terrain à un particulier

Madame le Maire fait part de la requête de Monsieur Philippe Andrieu qui souhaite que soit régularisée la cession des parcelles G 178 de 22 a 40 ca et G 179 de 25 a 60 ca à la commune suite à la création des pistes pastorales.

Monsieur Philippe Andrieu demande un prix de 10 000 ₮.

L'estimation des Domaines étant de 0,90 ₮ le m², cela représenterait pour 4 800 m² un montant de 4 320 ₮. Compte tenu que Monsieur Philippe Andrieu s'est acquitté des taxes foncières pendant 22 ans, le calcul réalisé est d'environ 66 ₮.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de proposer un montant de 5 000 ₮ pour cette transaction.

Objet: Déplacement d'un poteau électrique au bourg

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'éclairage publics vers la maison de Monsieur et Madame Champagne du bourg peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total de l'opération s'élève à 821,57 ₮ HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours de 50 % du montant H.T. de l'opération soit :

- 1 versement sera appelé au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du Président du S.D.E.C.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- d'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours,
- d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, la somme nécessaire à la réalisation des travaux.

Objet: Admission en non-valeur

Madame le Maire informe l'assemblée que les démarches de recouvrement d'une facture de 71,76 € sont restées infructueuses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de comptabiliser cette opération en non-valeur.

Objet: Projet de coopération intercommunale

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Préfet du Cantal a présenté à la commission départementale de coopération intercommunale un projet de Schéma de Coopération Intercommunale du Cantal pris en application L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les communes ont deux mois pour émettre un avis sur celui-ci.

Monsieur le Préfet a proposé la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Salers avec la Communauté de Communes du Pays de Mauriac qui créerait un nouvel EPCI de 15 805 habitants.

Après délibération, le conseil municipal émet le vote suivant :

2 voix pour la validation du projet de schéma de coopération intercommunale avec la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Salers avec celle du Pays de Mauriac, 2 voix contre et 6 abstentions, l'assemblée souligne le court délai de réflexion et le manque d'éléments financiers et fiscaux entre autres nécessaires à leur décision.

Objet: Versement de subvention exceptionnelle

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'une subvention communale de 50 € était versée au Téléthon par le biais du Comité des Fêtes. Celui-ci n'étant plus en activité cette année, elle propose d'abonder de 50 € l'association UCLA afin que cette somme puisse être reversée au Téléthon.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 50 € à l'association UCLA.

Objet: Mise à disposition d'un local communal lors des obsèques civils

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Fédération du Cantal de la Libre Pensée qui sollicite la mise à disposition gratuite d'un local communal décent pour que les familles puissent se recueillir dignement lors d'obsèques civiles.

Le conseil municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de mettre gratuitement à disposition des familles qui en feraient la demande, la salle polyvalente si celle-ci n'est pas déjà réservée.

Objet: Questions diverses

ECOLE :

Madame le Maire rappelle les effectifs des écoles du RPI :

- 15 enfants en maternelle à Salers
- 2 CP et 7 CE 1 à Saint Bonnet de Salers (cycle 1)
- 4 CE 2, 6 CM1 et 1 CM2 à Salers (cycle 2)

Madame Colette Dauzet et Monsieur Jean-Louis Fraysse ont rencontré Madame l'Inspectrice d'Académie.

L'objectif dans le futur est le développement de l'école numérique.

Un voyage scolaire sera organisé à Taussa (près de Bordeaux) en juin 2016.

TRAVAUX 2016 :

Les travaux 2016 sont évoqués : voirie de Navaste et Loubat, accessibilité, remplacement de lampes mercure... qui seront programmés selon les disponibilités budgétaires.

ARRET MALADIE DE L'AGENT COMMUNAL

Monsieur Philippe GOBERT est en arrêt jusqu'au 1er novembre, en cas de prolongation, il est envisagé de se rapprocher d'entreprises privées pour le déneigement.

DEMANDE D'EMBAUCHE DE LAETITIA CHAMBON

Madame le Maire donne connaissance du courrier de Laëtitia CHAMBON qui postule pour un emploi sur la commune. L'assemblée ne peut satisfaire sa requête, n'ayant pas d'emploi qui pourrait lui correspondre à proposer actuellement.

COURRIER DE MADAME YVETTE VERGNE

Madame Yvette Vergne, membre d'un club de Camping caristes souhaite louer la salle polyvalente et le four de Chasternac pour un rassemblement en 2016. Vu les difficultés de stationnement pour une centaine de véhicules et l'organisation logistique, il est décidé de fixer un rendez-vous avec Madame Yvette Vergne, Madame Colette Dauzet et Monsieur Lucien Larrive pour étudier les possibilités.

FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le Maire et le 1er adjoint relatent leur rencontre avec Monsieur Jalenques, délégué local de la Fondation du Patrimoine afin d'étudier les possibilités d'une souscription pour aider au financement de certains travaux à l'église. Un rendez-vous doit être pris avec Madame Guilaine Pons pour l'établissement de devis.

COURRIERS DE MONSIEUR PIERRE MAURY

Madame le maire donne connaissance de courriers de Monsieur Pierre MAURY concernant des panneaux de signalisation et d'une cuve ayant contenu de l'essence.

ARBRES DU CIMETIERE

Le problème des arbres du cimetière dont les racines endommagent au moins une concession est évoqué suite à l'article paru dans le bulletin municipal, à ce jour, une personne a contacté la mairie pour donner un avis favorable, une autre pour émettre un avis défavorable. Le conseil municipal propose de remplacer ces arbres par d'autres plantés dans de grands bacs.

RADARS PEDAGOGIQUES

Des demandes d'installation de radars pédagogiques dans les villages de Tougouse et Chasternac sont évoquées, des subventions pourraient être attribuées dans le cadre des amendes de police.

LIMITATION DE CIRCULATION AUX POIDS LOURDS DE PLUS DE 12 TONNES

En raison de l'impossibilité pour les poids lourds de plus de 12 tonnes d'emprunter la route du croisement de Fageolles à Chasternac (VC 10) jusqu'au bourg (derrière l'Eglise), Madame le Maire a dû prendre un arrêté pour réglementer la circulation, les panneaux seront posés prochainement.

Fin de séance : 23 h 55